

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 10/04/2025**

Date de la convocation : 31/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14	Présents : Benoit BASTIE, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Jean Luc PISTRE représenté par Philippe GIRBAS Absents ou excusés : Marie-Noëlle BENOIT, Michel LIFFRAUD, Pauline VIVIES
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2025_015**Objet :** Affectation du résultat – Budget assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT SECTION INV. 2023	RESULTAT EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
EXPLOITATION	2 612,50 € €	0,00 €	- 19 008,68 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	- 16 396,18 €
INVESTISSEMENT	43 497,96 €		24 898,21 €			68 396,17 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 68 396,17 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat de l'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2024	0 €
Besoin de financement :	Aucun
Affectation obligatoire (arrondie) : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	Néant
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au compte 1068	Néant
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	16 396,18 €

Fait et délibéré à Lacrouzette le 10 avril 2025,

La secrétaire de séance,

Le Maire,


Valérie SEGUIER


François BONO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 081-218101285-20250411-DE_2025_015-DE